



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

maïs

Question écrite n° 35248

Texte de la question

M. Éric Straumann interroge M. le ministre de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt sur l'évolution des revenus moyens des producteurs de maïs depuis 2008.

Texte de la réponse

Les revenus des producteurs de maïs sont calculés à partir des résultats du réseau d'information comptable agricole (RICA) géré par le service de la statistique et de la prospective du ministère de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt (MAAF), sur la population des exploitations productrices de maïs grain et principalement orientées en « céréales et oléoprotéagineux » (au sens où plus des deux-tiers de leur production concerne des céréales et oléoprotéagineux). En 2011, parmi les 308 000 exploitations de métropole de taille « moyenne ou grande » au sens de la typologie des exploitations agricoles, 24 300 exploitations produisent du maïs grain au sein de l'orientation « céréales et oléoprotéagineux ». Ces producteurs concentrent près de la moitié des ventes de maïs, le reste des ventes étant effectué par des producteurs dont l'activité principale n'est pas la production de céréales et d'oléoprotéagineux. Pour les producteurs de maïs de l'orientation « céréales et oléoprotéagineux », cette culture représente, en moyenne, moins de 29,7 % de la valeur produite en 2011 par ces exploitations, car celle-ci est pratiquée concurremment avec d'autres productions agricoles sur une surface totale moyenne d'environ 120 ha. Pour les 8 500 producteurs dont les superficies en maïs grain représentent au moins 40 % des superficies en céréales et en cultures industrielles (producteurs « spécialisés » en maïs grain) et dont la surface totale moyenne est de 81,6 ha, la part de la valeur de la production provenant du maïs s'élève à 65 % en moyenne. Le résultat courant avant impôts par unité de travail annuel non salarié est l'indicateur de revenu du travail familial habituellement utilisé par la statistique agricole. Après avoir fortement baissé entre 2008 (30 800 euros en moyenne par exploitation) et 2009 (9 900 euros en moyenne), le revenu des producteurs de maïs grain est reparti à la hausse en 2010 (42 000 euros) puis en 2011 (48 300 euros), où il dépasse nettement le niveau de 2008 : + 57 % pour l'ensemble des producteurs de maïs de l'orientation « céréales et protéagineux ». Le revenu des producteurs « spécialisés » est moins élevé que le revenu moyen de l'ensemble des producteurs de maïs de l'orientation « céréales et protéagineux » quelle que soit l'année de la période 2008-2011. De 17 500 euros en moyenne en 2008, il baisse en 2009 pour s'établir à 5700 euros. Il augmente en 2010 (29 700 euros) et poursuit sur cette tendance en 2011 (39 700 euros). Entre 2008 et 2011, il a progressé de 127 % au total, contre 35,9 % pour l'ensemble des exploitations de l'orientation. Actuellement, ne disposant pas d'informations aussi détaillées sur 2012, les résultats globaux de l'orientation « céréales et protéagineux » permettent d'établir le cadre d'évolution des revenus des « maïsiculteurs ». En effet, d'après la dernière Commission des comptes de l'agriculture de juillet 2013, le revenu moyen des exploitations céréalières dépasse en 2013 le pic historique de 2007 et s'établit à 72 800 euros. En ce qui concerne les maïsiculteurs, le volume de la récolte 2012 est voisin de celui de 2011, mais les prix du maïs sont plus élevés. Cela laisse donc présager un revenu voisin voire supérieur à celui de 2011. Au cours de la période 2008 à 2011, les variations du revenu moyen des producteurs de maïs s'expliquent en grande partie par celles du prix du maïs à la production : forte baisse en 2009 (-10 %) puis hausse au cours des deux années suivantes (dont plus de 60 % en 2010). En 2011,

les rendements à l'hectare ont été par ailleurs sensiblement plus élevés en moyenne que pendant les trois campagnes précédentes tandis que les charges courantes (engrais et énergie) ont pesé sur les résultats, comme cela avait été le cas en 2009.

Données clés

Auteur : [M. Éric Straumann](#)

Circonscription : Haut-Rhin (1^{re} circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 35248

Rubrique : Agriculture

Ministère interrogé : Agriculture, agroalimentaire et forêt

Ministère attributaire : Agriculture, agroalimentaire et forêt

Date(s) clé(e)s

Question publiée au JO le : [6 août 2013](#), page 8291

Réponse publiée au JO le : [1er octobre 2013](#), page 10322